

Adhésion de la Ville de Besançon à l'Association Aqua Publica Europea

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'Association Aqua Publica Europea, a été créée le 3 février 2009 par 7 collectivités issues de 4 pays différents : la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie. Cette association européenne pour la gestion publique de l'eau regroupe à ce jour des collectivités, des associations et des entreprises publiques de l'eau à travers toute l'Europe, et selon 4 grands principes affichés :

- L'eau bien commun
- Pour un service d'eau public et performant
- L'eau une gestion d'intérêt général
- Pour une approche mondiale.

Le regroupement des opérateurs publics européens de l'eau et de l'assainissement permet ainsi de promouvoir la gestion publique de l'eau au niveau européen et au sein d'autres pays. Il permet une amélioration constante de la performance des services d'eau et d'assainissement dans un esprit de coopération et de partenariat, d'échange d'expériences et de compétences entre services publics d'eau.

Cette promotion s'effectue à travers les échanges d'informations, d'expertises et à travers la collaboration entre les entreprises publiques de l'eau ou les collectivités territoriales de l'Europe et au-delà. Il s'agit notamment de favoriser les actions scientifiques, techniques, économiques ou administratives se rapportant à la gestion de l'eau.

L'objectif est aussi de représenter les entreprises publiques de l'eau auprès des institutions européennes et auprès des organismes ou institutions des divers continents qui s'impliquent dans la gestion de l'eau.

L'adhésion à Aqua Publica Europea permettrait à la Ville de Besançon de bénéficier :

- d'une information la plus en amont possible des évolutions réglementaires dans les domaines de l'eau et de l'assainissement,
- d'un appui technique et administratif dans le montage de projets et dans le développement des activités menées en régie directe,
- d'informations sur les recherches de partenariats émanant d'autres acteurs européens et facilitant la définition d'un montage commun,
- d'un soutien au développement et à la valorisation de la performance de la gestion publique de l'eau,
- d'un soutien pour des projets à porter au niveau national ou européen.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 1 500 € pour une collectivité de la taille de Besançon.

En cas d'accord, la dépense correspondant à la cotisation annuelle, soit 1 500 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 750 € au chapitre 011/6281 CS 36100 du budget annexe du Service de l'Eau
- 750 € au chapitre 011/6281 CS 36200 du budget annexe du Service de l'Assainissement.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de l'adhésion de la Ville de Besançon à cette Association et désigner les représentants suivants pour y siéger :

. Christophe LIME

. Sylvie WANLIN

- accepter les statuts de l'Association Aqua Publica Europea

- autoriser le versement de la participation financière de la Ville de Besançon à cette Association.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.